

# IDÉES DE SORTIES SAISON 2025

## GROUPES & MINI GROUPES



# FETE DE L'AGNEAU

## Mars 2025



Départ de Cahors et route vers le Lot et Garonne.

Visite du musée de l'Abeille à Xaintrilles (ou producteur au choix), dégustation de miel et de gâteau au miel

Puis accueil à La Ferme pour une dégustation de produits du terroir

Repas dansant à la ferme

*Apéritif et Saucisson  
Velouté de Potimarron au foie gras  
Salade du Terroir  
(Salade verte variée, tomates, terrine de canard au foie gras, coppa, lardons)  
Gigot d'agneau et Haricots cuisinés  
Salade et Fromage du Pays  
Croustade aux pommes  
Café, vin rouge et rosé en carafe*

Départ sur la route du retour dans l'après-midi.

**1 Gigot d'Agneau OFFERT par personne (sous vide, dans son sac isotherme)**

### TARIFS

**De 40 à 44 personnes..... 85 €**  
**De 35 à 39 personnes..... 89 €**  
**De 30 à 34 personnes..... 95 €**  
**De 25 à 29 personnes..... 99 €**

#### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites mentionnées au programme et le déjeuner (1/4 de vin et café inclus)

#### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# FETE DU COCHON & COCHONNAILLES

---



Départ de Cahors et route vers le Lot et Garonne.

## Visite du musée de l'École à St Pierre de Buzet

Les cahiers sont encore sur les pupitres inclinés, on a l'impression que l'encre vient juste de sécher sur ces pages d'écritures soignées. Les cartables, les encriers en porcelaine, le tableau noir, le bureau du maître juste à côté du poêle, tout est là et prêt pour faire la classe.

Repas à la ferme

*Apéritif et saucisson  
Garbure paysanne au jarret de porc  
Salade gourmande de cochonnailles (pâté, boudin, coppa)  
Cochon grillé à la broche  
Haricots cuisinés  
Salade et fromage  
Croustade aux pommes et à l'Armagnac  
Café, Vin Rouge et Rosé*

## L'après-midi, visite des Caves de Buzet.

Visite d'une cave pas comme les autres : les Vignerons de Buzet font du vin... et de la biodiversité ! Attendez-vous à découvrir un jardin surprenant au coeur de la coopérative viticole et à ce que votre guide vous parle de fleur et de chouette.

Voilà qui promet une belle dégustation à la boutique, en fin de visite.

Départ sur la route du retour dans l'après-midi.

**1 panier garni cochonaille OFFERT par personne**

---

## TARIFS

De 40 à 44 personnes..... 70 €  
De 35 à 39 personnes..... 75 €  
De 30 à 34 personnes..... 80 €  
De 25 à 29 personnes..... 85 €

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites mentionnées au programme et le déjeuner (1/4 de vin et café inclus)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# MUSEE JACQUES CHIRAC & CITE DE L'ACCORDEON

---



Départ de Cahors et route vers la Corrèze.

Au coeur du centre historique de Tulle, la cité de l'accordéon et des patrimoines vous accueille dans l'ancien bâtiment de la Banque de France. 3 parcours sont proposés entre histoire envoûtante et grisante de l'accordéon, délicatesse et innovation de la dentelle au point de Tulle et aventure humaine de la Manufacture d'armes. (Visite libre avec audio guide.)

*Possibilité de visite commentée (+3 €).*

Déjeuner (exemple de menu)

*Kir cassis  
Salade de crudités, charcuterie  
Cuisse de poulet sauce forestière  
Assiette de fromages  
Flognarde aux pommes, boule de glace à la vanille  
Vin et café*

Situé à Sarrazan, le musée du président Jacques Chirac abrite la collection des objets offerts au président dans l'exercice de ses deux mandats (1995-2007).

Construit en l'an 2000 pour accueillir au mieux les 5.000 objets reçus par Jacques Chirac, il change aujourd'hui de visage. À cette fonction initiale, s'ajoute ainsi le souhait de présenter aux visiteurs "ce qui fait le personnage" du Président de la République française, et plus particulièrement l'image, le rôle et les pouvoirs des huit chefs d'État de la Vème République.

---

## TARIFS

**De 40 à 44 personnes..... 65 €**  
**De 35 à 39 personnes..... 70 €**  
**De 30 à 34 personnes..... 75 €**  
**De 25 à 29 personnes..... 80 €**

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# ESCAPADE GOURMANDE EN PETIT TRAIN

---



Départ de Cahors et route vers la Corrèze.

Embarquez à bord du petit train de la Vicomté, découvrez la cité médiévale de la Vicomté de Turenne classée parmi « Les Plus Beaux Villages de France ». (*Sous réserve de fin de travaux en avril 2025 de la voie de retournement*).

Visite libre du château de Turenne et de ses jardins suspendus.

Déjeuner (exemple de menu)

*Délice de canard au foie gras et sa petite salade aux noix  
Parmentier de canard aux petits légumes  
Nougat glacé aux noix, crème anglaise  
Vin et café*

Visite commentée de la Distillerie Denoix, maison fondée au XIXème siècle labellisée « Entreprise du patrimoine vivant ». Elle a toujours perpétué la fabrication ancestrale des liqueurs et des apéritifs locaux à base de noix et autres fruits. Une dégustation sera proposée à l'issue de la visite.

Eric Lamy, artisan chocolatier, vous fera ensuite découvrir son laboratoire, l'enrobage des chocolats, les étapes de fabrication et l'historique des fèves de cacao. Une dégustation de pures origines de cacao sera offerte à la fin de la visite.

---

## TARIFS

<b>De 40 à 44 personnes.....</b>	<b>79 €</b>
<b>De 35 à 39 personnes.....</b>	<b>84 €</b>
<b>De 30 à 34 personnes.....</b>	<b>89 €</b>
<b>De 25 à 29 personnes.....</b>	<b>94 €</b>

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# LA CHAPELLE-AUX-SAINTS & BEAULIEU

---



Départ de Cahors et route vers la Corrèze.

Accueil à la Chapelle-aux-Saints

Entre aventure et enquête archéologique, laissez-vous transporter dans **un parcours immersif où chaque temps fort vous plonge un peu plus dans la formidable histoire de l'être humain.** Partez à la découverte de notre ancêtre à travers son mode de vie, ses rites funéraires, son art rupestre.

Départ pour **Beaulieu-sur-Dordogne**, classé parmi "**Les Plus Beaux Villages de France**"  
(Exemple de menu)

*Mesclum de salade de gésiers d'oie et magret fumé  
Filet mignon de porc sauce au foie gras, pomme grenaille  
Entremet aux fruits de saison  
Vin et café*

Promenade en gabare à la découverte de **la légende des gabariers**. Dans ces embarcations à fond plat qui ont servi jusqu'au milieu du XXème siècle, ils descendaient la rivière jusqu' à Bordeaux pour transporter le bois servant à la

Départ sur la route du retour en fin d'après-midi.

---

## TARIFS

De 40 à 44 personnes.....	72 €
De 35 à 39 personnes.....	75 €
De 30 à 34 personnes.....	80 €
De 25 à 29 personnes.....	85 €

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# ESCAPADE CANTALIENNE

---



Départ de Cahors et route vers le Cantal.

Tour d'horizon de la cité Médiévale de Marcolès. Votre guide vous contera l'histoire de cette cité médiévale fortifiée dès le XIIe siècle et des trésors qu'elle referme. Pénétrez dans l'enceinte circulaire du cœur de bourg par l'une des deux portes s'ouvrant sur la rue Longue et arpentez les ruelles jusqu'à l'église St-Martin, remarquable notamment pour la qualité de sa statuaire et de son mobilier.

(Exemple de menu)

*Assiette de charcuterie et Pounti  
Truffade et saucisse  
Plateau de fromages  
Tarte aux fruits  
Vin et café*

Au programme de l'après-midi, découvrez la saboterie de 1925 en parfait état de marche et assistez à la démonstration du sabotier. Puis, redescendez vers le Balat et visitez la forge des années 1930. Le galochier et pour finir le maître-hydromellier, vous accueilleront dans leur atelier pour une présentation de leur artisanat.

Départ sur la route du retour en fin d'après-midi.

---

## TARIFS

<b>De 40 à 44 personnes.....</b>	<b>67 €</b>
<b>De 35 à 39 personnes.....</b>	<b>72 €</b>
<b>De 30 à 34 personnes.....</b>	<b>77 €</b>
<b>De 25 à 29 personnes.....</b>	<b>82 €</b>

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# CARNAVAL VENITIEN A CASTRES

Septembre 2025 (Date à confirmer)



Départ de Cahors et route vers le Tarn.

RDV avec votre guide dans les jardins à la Française du Palais Episcopal de Castres. Superbe création réalisée au XVIIe siècle par le célèbre André Le Nôtre connu pour ses créations au Château de Versailles et adulé par le roi soleil. Vous vous régalez de déambuler autour de ces magnifiques parterres en broderie de buis à l'anglaise.

C'est le moment de pénétrer dans cet imposant édifice tout de neuf vêtu, paré de couleurs chaudes et élégantes, de ses lustres en cristal, de ses miroirs rutilants, de ses boiseries resplendissantes, bref l'émotion est déjà là pour découvrir cette scénographie aux petits soins. Votre guide vous invitera à voyager au cœur de l'art de la péninsule Ibérique à travers les plus grands maîtres espagnols et vous admirerez bien entendu les œuvres majeures de Goya : la Junte des Philippines, son autoportrait ... Une visite guidée riche de découvertes avec des œuvres insolites, de magnifiques sculptures, des cabinets de curiosités... au musée Goya réinventé.

Départ à pied pour un déjeuner dans un restaurant du centre historique.

"Castres, à l'heure Vénitienne", après-midi libre.

Le 10ème carnaval vénitien se déroule dans le centre historique de la ville et met en scène le patrimoine urbain dont l'image emblématique est l'ensemble des Maisons sur l'Agout. Avec leurs couleurs rose, ocre, jaune, vert ou bleu, les façades des anciennes maisons se reflètent dans les eaux calmes de la rivière, comme les Palais vénitiens dans les eaux du Grand Canal. Aujourd'hui, comme hier, Castres est pour tous la "petite Venise du Languedoc".

---

## TARIFS

De 40 à 44 personnes.....	65 €
De 35 à 39 personnes.....	70 €
De 30 à 34 personnes.....	75 €
De 25 à 29 personnes.....	80 €

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme



# JOURNEE GROUMANDE DANS LE TARN

---



Départ de Cahors et route vers le Tarn.

Accueil au château Terride, un très beau domaine, atypique par sa culture du vin, niché au milieu des bois dans un cadre hors du commun. Alix et Romain, les chatelains de Terride sont heureux de vous accueillir sur leurs terres, mêlant authenticité, créativité, innovation et plaisirs des papilles. La visite sera clôturée par une dégustation commentée par les vignerons.

Départ vers Puycelsi, sur le circuit des bastides, vous découvrirez ce splendide village, classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », qui domine également la vallée de la Vère et la forêt de la Grésigne.

Déjeuner au restaurant l'ancienne auberge à Puycelsi, vous dégustez une cuisine « des familles » au décor authentique avec ses meubles d'époque, sa superbe cheminée et le sourire de vos hôtes.

Visite commentée de Puycelsi, créé autour d'un ancien monastère bénédictin dont il ne reste aujourd'hui que l'imposante église dédiée à Saint-Corneille.

Puycelsi, conserve les traces de son passé religieux avec autour du village, la chapelle Saint-Roch construite en 1703 à la suite d'un vœu contre la peste.

Retour dans la plaine et accueil à la Miellerie de Puycelsi.

Riche de 1200 ruches et d'une expérience de plus de 30 ans, vous vous familiarisez avec le monde des abeilles par l'immense culture et le savoir-faire de cette famille d'apiculteurs.

Dégustation et découverte de leur belle palette de produits issus de cette production.

Un bon moment, riche d'anecdotes et de découvertes car le miel c'est essentiel !!!

Départ sur la route du retour en fin d'après-midi.

---

## TARIFS

<b>De 40 à 44 personnes.....</b>	<b>67 €</b>
<b>De 35 à 39 personnes.....</b>	<b>72 €</b>
<b>De 30 à 34 personnes.....</b>	<b>77 €</b>
<b>De 25 à 29 personnes.....</b>	<b>82 €</b>

### Ce prix comprend :

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors  
Autre localité : nous consulter
- Les visites et les repas mentionnés au programme (1/4 de vin et café)

### Ce prix ne comprend pas :

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# DECOUVERTE & GOURMANDISE A SALOU

---



**JOUR 1** - Arrivée au restaurant pour le déjeuner. **Déjeuner buffet au restaurant** à proximité de Gérone. Arrivée à l'hôtel en fin d'après-midi, installation. **Apéritif de bienvenue**. Dîner à l'hôtel. Logement.

**JOUR 2** - Visite des **Caves Codorniu** : l'entreprise viticole la plus ancienne d'Espagne et une des plus anciennes au monde. Le bâtiment est une oeuvre de l'architecte moderniste Josep Puig i Cadafalch. Visite de **l'enceinte et de l'exposition de l'outillage et du matériel viticole**. Découverte des **caves souterraines en train électrique** dont les galeries s'étendent sur plus de 30 km et datent du XIX<sup>e</sup> siècle. **Dégustation de "cava"** en fin de visite. **Déjeuner au restaurant**. Découverte de l'aqueduc de les Ferreres ou Pont du Diable. Visite de Tarragone. Découverte de l'amphithéâtre romain construit au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. depuis le balcon de la Méditerranée. Visite du **prétoire** et du **cirque romain** qui sont parmi les monuments les plus importants de l'ancienne Tarraco. Dîner à l'hôtel. Logement.

**JOUR 3** - Excursion à la journée au Delta de l'Ebre. Visite d'un **parc à moules** et explications sur les méthodes de culture de ces fruits de mer (accès **en bateau**). **Dégustation de moules en fin de visite**. **Déjeuner paella au restaurant (tardif)**. Visite du **musée du riz** et de son moulin artisanal qui en explique la culture, le séchage, le stockage, la transformation au moulin et le processus d'élaboration du produit fini. Explication sur les différentes variétés existantes ainsi que les plats typiques qui en découlent. Dîner à l'hôtel. Logement.

**JOUR 4** - Visite du **monastère cistercien de Poblet**. Découverte de la place du monastère, le cloître essentiellement gothique et les trésors sculpturaux en albâtre du panthéon des Rois. Déjeuner à l'hôtel. Découverte de Reus, ville natale du célèbre architecte catalan Antoni Gaudi. Visite du **centre d'interprétation** dédié à l'artiste qui met en lumière tous les aspects de sa vie et de son oeuvre à travers de passionnantes présentations audiovisuelles, sensorielles et interactives. Dîner à l'hôtel. Logement.

**JOUR 5** - Départ après le petit déjeuner. **Déjeuner buffet au restaurant** à la Jonquera. Départ après le déjeuner.

---

**TARIF A PARTIR DE 620 € par personne**

**Ce prix comprend :**

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors
- Autre localité : nous consulter
- La pension hôtelière, 1 pension complète, 3 demi-pensions.
- Les boissons incluses aux repas (eau et ¼ l de vin).
- Les excursions et visites mentionnées au programme (entrées et prestations incluses en caractères gras).
- Les déjeuners aux restaurants mentionnés au programme.
- La location des audiophones pour toutes les excursions.
- La taxe de séjour en vigueur en Catalogne.

**Ce prix ne comprend pas :**

- Toutes prestations non mentionnées au programme

# 21<sup>ème</sup> FESTIVAL DE DANSE A TOSSA DE MAR

*Du 31 Mars au 3 Avril 2025*

---



## **Lundi 31 mars 2025 : Votre région - TOSSA**

Départ tôt le matin (Circuit ramassage à l'étude) Arrêt petit déjeuner en cours de route inclus.  
Continuation et arrivée à TOSSA pour le déjeuner, installation à votre hôtel  
Après-midi libre. Dîner, soirée dansante à 21h et nuit

## **Mardi 01 avril 2025 : Marché local de LLORET**

Après le petit déjeuner, départ pour le marché de LLORET  
Retour à l'hôtel, bal de 12h à 13h, Déjeuner  
Après le déjeuner initiation aux danses en couple.  
Bal de 18h à 19h, Dîner, soirée dansante à 21h et logement

## **Mercredi 02 avril 2025 :**

Petit déjeuner et déjeuner à l'hôtel.  
Initiation danse en ligne et danse latino  
Après le déjeuner, initiation aux danses en couple.  
Bal de 18h à 19h, *Dîner grand buffet de Gala*, soirée dansante à 21h et logement

## **Jeudi 03 avril 2025 : TOSSA - Retour dans votre région**

Après le petit déjeuner, départ pour retour dans notre région  
En cours de route arrêt à la Jonquera pour d'éventuels achats, déjeuner et retour

---

## **349 € par personne**

### **Ce prix comprend :**

- Le Transport en autocar de Tourisme au départ de Cahors
- Le logement à l'hôtel Golden Bahia\*\*\*\* en chambre double avec sanitaires privés
- **La pension complète du petit déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 4**
- Les boissons incluses aux repas (eau et ¼ l de vin)
- Les soirées mentionnées au programme.
- Les excursions et visites mentionnées au programme
- L'assurances assistance – rapatriement

### **Ce prix ne comprend pas :**

- L'assurance annulation : + 20 € / personne (à souscrire au moment de l'inscription)
- Le supplément chambre individuelle + 89 € / personne
- Toutes prestations non mentionnées au programme

*Formalités : Carte d'identité ou Passeport en cours de validité.*

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Le Code du tourisme français devant évoluer à partir du 1er juillet 2018 conformément aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, les présentes CGV/CPV seront amenées à être modifiées pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives. Conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme, la présente brochure reproduit in extenso les articles R.211-3 à R.211-11 du code du tourisme ARTICLE R.211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. ARTICLE R.211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2. ARTICLE R.211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1 La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3 Les prestations de restauration proposées ; 4 La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5 Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6 Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7 La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8 Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9 Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10 Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11 Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12 L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13 Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. ARTICLE R.211-5 L'information préalable faite au

consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat. ARTICLE R.211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes : 1 Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2 La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3 Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5 Les prestations de restauration proposées ; 6 L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7 Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8 Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ; 9 L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10 Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11 Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12 Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés 13 La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7e de l'article R. 211-4 ; 14 Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15 Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16 Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17 Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18 La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19 L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20 La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités

des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13e de l'article R. 211-4 ; 21 L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée. ARTICLE R.211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. ARTICLE R.211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. ARTICLE R.211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. ARTICLE R.211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. ARTICLE R.211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13e de l'article R. 211-4. Conditions sanitaires : selon mesures gouvernementales

## **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE**

(S'appliquant aux voyages organisés par VOYAGES RAYNAL effectués par les autocars Raynal Voyages) L'inscription sera définitive après le versement d'un acompte par personne 30 € par personne pour les journées et 30% du montant du voyage pour les voyages de plusieurs jours. Le solde devra être réglé au plus tard 15 jours avant le départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, règlement total du voyage. Horaires et informations sur le départ vous seront communiqués une semaine avant le départ. Annulation du voyageur sans assurance : Survenant plus de 30 jours avant le départ : 30 € de frais personne, (non remboursable par assurance) ; (5 € pour un voyage d'une journée) entre 30 et 21 jours avant le départ: 25 % de retenue sur le montant total du voyage ; entre 20 et 8 jours avant le départ: 50 % de retenue sur le montant total du voyage ; entre 7 et 2 jours avant le départ: 75 % de retenue à payer sur le montant total du voyage ; à moins de 2 jours avant le départ, aucun remboursement. Si un voyageur quitte un circuit en cours de route, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti. Annulation du voyageur avec assurance : Survenant plus de 30 jours avant le départ : 30 € de frais par personne (5€ si voyage d'un jour). A moins de 30 jours avant le départ se rajoute : le montant des cotisations de l'assurance annulation du voyage choisi est non remboursable. Annulation du fait de l'organisateur : Le voyage peut être annulé si un nombre minimum n'est pas atteint +21 jours avant le départ (voyage d'un jour à +10 jours avant le départ). Le client ne pourra

prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs, et ce quel que soit le délai. Composition et révision des prix En fonction d'une fluctuation trop importante des taux de change, nous nous réservons le droit de pratiquer un réajustement plus ou moins des prestations, avec préavis de trente jours (sauf cas de dévaluation officielle). Lors de circonstances exceptionnelles nous nous réservons le droit de modifier les itinéraires des programmes, à la libre appréciation du conducteur responsable du circuit. Logement : Tous nos prix sont calculés sur la base de 2 personnes par chambre. Les chambres individuelles (voir supplément selon programme) sont souvent en nombre limité, avec un confort et une situation pas toujours équivalente à une chambre double. Le supplément chambre individuelle pourra être demandé avant le départ au voyageur seul qui souhaite une chambre à partager et pour lequel nous n'avons pu satisfaire la demande. La plupart des chambres triples sont des chambres doubles plus un lit d'appoint, pas d'indemnité en cas de mécontentement. Assurances Notre responsabilité civile professionnelle est garantie par Hiscox assurances contrat n° RCP0228792. Pour tous nos voyages de la brochure vendus à la place, une assurance assistance rapatriement est souscrite auprès d'ASSURINCO (incluse dans le prix du voyage). Les frais médicaux ne seront pas pris en charge par notre assurance assistance rapatriement. Ils sont pris en charge par votre

assurance maladie. Pour chacun de vos voyages, munissez-vous de la Carte Européenne de santé. Bagages Nos prix ne comprennent pas la garantie assurance annulation, la garantie vol, la détérioration et destruction de bagages. Nous ne sommes en aucun cas responsables de vos effets personnels (appareil photo, caméscope, vêtements, bagages à main, bagages de soute, souvenirs...) laissés dans l'autocar. Nous acceptons de transporter vos bagages dans la limite de la place disponible dans les soutes sans engager notre responsabilité. Il nous est impossible de désorganiser la suite du déroulement d'un programme de voyage à la suite d'une perte, oubli de bagage ou autre, lors d'une étape précédente; chaque client a l'entière responsabilité de ses bagages. Formalités Carte nationale d'identité de moins de 10 ans ou passeport valable 6 mois après le retour. Les non ressortissants français doivent consulter les autorités compétentes (consulats, ambassades...). Il appartient au client de vérifier la validité de ses papiers. Modifications Il est impératif de nous consulter au préalable, et avant d'effectuer une démarche ou réservation personnelle (site touristique ou divers RDV amis...) afin de s'assurer de la faisabilité en coordination avec notre logistique, car certains programmes subissent des inversions de journées. Taxes obligatoires Concernant les voyages en avion les taxes d'aéroport sont en supplément au prix de base du voyage. Toutes autres taxes (douanes, ports, aéroport autre, séjour...) demandées par les autorités nationales du pays visité devront être réglées surplace individuellement.

## VOYAGES RAYNAL

Pour vos voyages individuels

SÉJOURS

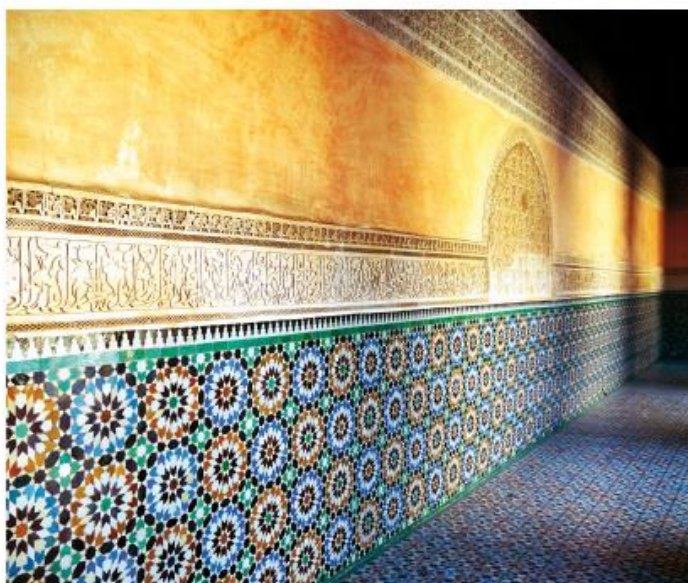
CIRCUITS

VOYAGES DE NOCES

CROISIÈRES

VOYAGES À LA CARTE

agence@raynal-voyages.fr



## VOYAGES RAYNAL

48 Boulevard Gambetta

46000 CAHORS

Tél : 05 65 23 71 71

groupes@raynal-voyages.fr

*ouvert du lundi au vendredi  
de 9h30 à 18h non stop*

## ANTUNES VOYAGES

La Rivière de Meymes

46220 PRAYSSAC

Tél : 05 65 22 41 31

## VOYAGES CASTELNAU

ZA la Croix de Pierre

46300 GOURDON

Tél : 05 65 41 08 99